

# ESSAI DE CLASSEMENT DES CÉPAGES FRANÇAIS EN ÉCOGÉOGROUPES PHÉNOTYPIQUES

## FRENCH GRAPEVINES CLASSED IN PHENOTYPICAL ECOGEOGROUPS ESSAY

J. BISSON

B.P. 51, 45250 Briare, France

**Résumé** : Les propositions antérieures de structure des cépages français en groupes éco-géographiques sont développées par l'intégration des formes individuelles en unités taxonomiques basées sur la morphologie. Sans que le travail présenté ici puisse être considéré comme certain et définitif, tel quel, il est offert à titre comparatif aux avancées de biochimie génétique récemment effectuées.

**Abstract** : Two specialists, NEGRUL (1946) et LEVADOUX (1948) proposed for Europe vine-plants cultivated a classification in natural groups issued from ecogeographical areas relatively closed in their situations and evolutions. These ampelographs are complementary in their propositions, Russian for Eastern Europe and French for Western forms. Middle-East is the probable origin of mediterranean viticulture with its vine-varieties then the local wild forms in more septentrional vineyard extensions. After sortotypes or ecogegroups definitions, anterior structural propositions of French vine-varieties in eco-geographical groups are developed by individual integration forms in taxonomic and morphologic unities. The present propositions are not immovable nor definitive but as such they may be useful in recent genetic advancements. They can confirm or not some new biochemical diagnosis.

**Mots clés** : *Vitis vinifera*, cépages, ampélographie, taxonomie

**Key words** : *Vitis vinifera*, vine-varieties, ampelography, taxonomy

### INTRODUCTION

La taxonomie ampélographique classique basée essentiellement sur la morphologie des cépages conduisit NEGRUL (1946) et LEVADOUX (1948) à proposer la notion de sortotype ou de groupe écolo-gico-géographique issus d'un même milieu naturel et y ayant évolué.

Le botaniste russe ne connaissait cependant pas l'ensemble des formes de sa *Proles occidentalis* regroupant les cépages exploités en Europe de l'Ouest, en fait de l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Espagne et le Portugal, que LEVADOUX devait, lui, prendre en considération.

Toutefois, l'ampélographe français, pour des raisons de carrière, devait quitter Montpellier où d'importantes collections lui avaient permis de fonder ses premières théories. Cette œuvre préliminaire, essentielle du point de vue taxonomique et didactique, et malgré l'émergence d'une école, devait rester incomplète. Divers disciples et son élève BISSON (1989 et 1995) se sont efforcés de développer les travaux de LEVADOUX.

Aujourd'hui, la mise au point de méthodes biochimiques d'identification et de codage génétique (BOURSIQUOT, 1987 ; CUISSET 1997 ; BOWERS et MEREDITH, 1997) viendra confirmer ou infirmer les résultats obtenus par les observations morphologiques.

Les récents progrès nous incitent à publier l'ensemble des études effectuées durant les cinquante dernières années sur les cépages de *Vitis Vinifera* L. à des fins taxonomiques classiques.

### ORIGINE ET DIVERSIFICATION DE LA VIGNE EN FRANCE

Sans approfondir cette vaste question délicate et controversée, l'on peut admettre que les premières vignes cultivées en Provence et Languedoc, près du littoral méditerranéen, furent plantées, plusieurs siècles avant notre ère, par des Phéniciens et des Grecs, puis maintenues par les Romains. Il apparaît probable que les exploitations commerciales primitives furent établies à l'aide de formes ou populations, et non de cépages au sens contemporain, provenant des régions des introducteurs, donc sous climat similaire.

On tient là l'une des hypothèses du confinement de la viticulture pendant plusieurs siècles avant J.-C. dans les limites du climat méditerranéen en Gaule. Les plantations organisées ne franchirent probablement le Robinet de Donzère et le Seuil de Naurouze, vers le Nord et l'Ouest qu'à partir des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles gallo-romains.

L'extension ultérieure de la viticulture, ailleurs en Gaule, notamment le long des voies fluviales (Rhône, Garonne, Loire et Rhin notamment) ne put se faire qu'à partir des populations de lambrusques spontanées, éléments de la flore naturelle adaptés au milieu et dont l'intérêt n'échappa pas aux hommes.

Dioïques à l'origine, les lambrusques fournirent des vignes hermaphrodites par mutations sans doute peu fréquentes, mais seules capables d'assurer des fructifications relativement abondantes et régulières.

C'est alors sans doute parmi ces formes hermaphrodites repérées dans les conditions écogéographiques de l'Ouest, du Centre et de l'Est de la France que des plantations extraméditerranéennes purent s'établir.

Dès lors, entre vignes cultivées et vignes sauvages eurent vraisemblablement lieu des croisements constants qui, par le semis naturel, devaient modifier progressivement les populations primitives. Il apparaissait ainsi, en dehors de la flore spontanée autochtone, des lambrusques subsponnées à partir de pépins provenant de culture et devenues coloniales en revenant à la vie sauvage ou métisses par hybridations avec l'une ou l'autre des catégories établies (LEVADOUX, 1956).

Envisagée sur deux millénaires, cette évolution incessante soumise aux conditions du milieu, transformait lentement, mais profondément, les vignes sauvages d'origine (*Vitis silvestris* Gmel) et sauf dans quelques foyers isolés (Hautes vallées pyrénéennes par exemple) conduisait ailleurs à ces sites connus et recensés par PLANCHON (1887), époque où la plupart des plants ne devaient plus présenter qu'un lointain rapport avec les lambrusques spontanées originelles. Leurs mutations ou chimères comprises, ces formes, relativement évoluées (figure 1), pouvaient, à tout instant, fournir de nouveaux cépages et contribuaient à la formation des groupes naturels observables actuellement.

Le recours aux vignes sauvages ou redevenues sauvages est attesté par des exemples plus ou moins récents rapportés par la littérature ampélographique (Durif, Etraire de la Dui, Grolleau, Poulsard musqué, etc.) après de nombreux cas similaires probables dans le passé.

Ces différents phénomènes naturels utilisés par les hommes demeurent à l'origine de la diversification des formes mises en culture. Par contre, relativement cloi-

sonnées géographiquement et climatiquement, les populations spontanées et dérivées formèrent des entités morphogénétiques autour de types dont devaient résulter les écogéogroupes actuels et dont la genèse et la nature furent déjà évoquées par BISSON (1995).

Les diverses phases n'excluent pas, sur les zones de contact ou de superposition des différentes aires ou par suite d'introductions d'origine éloignée, des croisements entre types personnalisés. Dans ce cas, le résultat engendre des phénotypes proches de celui d'un des deux parents et sont aisément rattachables au groupe de l'un des deux ou ils apparaissent comme des liaisons entre groupes (les Messiles ; BISSON, 1989). Mais quelle que soit l'origine génétique, seul le phénotype dominant compte dans la méthode exposée.

Le Cabernet Sauvignon dont la nature vient d'être avancée aux États-Unis par le moyen de l'empreinte génétique ADN (BOWERS et MEREDITH, 1997) fournit un exemple de cette dernière hypothèse. Les ampélographes avertis admettaient depuis longtemps l'origine croisée de ce cépage à phénotype nettement carmenet, tout en décelant, dans sa morphologie foliaire, certains caractères du Sauvignon blanc. Le nom même, relativement ancien du plant, résume déjà ce point de vue et LEVAUDOUX (1950) fait également une allusion génétique à ce sujet.

## CONCEPTION DES SORTOTYPES OU ÉCOGÉOGROUPES

La théorie des sortotypes ou écogéogroupes et sa démarche ont été définies dans la publication liminaire de LEVAUDOUX (1948), et appliquées notamment par ARTOZOUL et BAUDEL (1954) et BISSON (1989 et 1995). Celles-ci, à partir d'un type retenu, prenaient



Fig. 1 - Une lambrusque du Cher (d'après CARRIÈRE, 1882) au 6/10<sup>e</sup>

Fig. 1 - Wild vine-plant of Cher department (in CARRIÈRE, 1882)

essentiellement en considération les caractères du bourgeonnement, du rameau herbacé et de la feuille adulte. L'ampélogétrie appliquée à ce dernier organe (RAVAZ, 1902) fournissait éventuellement des informations complémentaires.

Le fondement de toute étude d'ampélographie taxonomique réside dans l'identification certaine des cépages étudiés. En France, l'incomparable collection du domaine INRA de Vassal à Marseillan (34) constituée et exploitée par TRUEL et collaborateurs, ainsi que le sérieux catalogue qui en découla, demeurent les bases incontournables de tout travail systématique. Ailleurs dans le monde, en dehors des cépages autochtones, les erreurs et les confusions souvent signalées dans les collections ou les vignobles notamment par le même TRUEL et par GALET au cours de leurs voyages et leurs missions à l'étranger rendent déjà plus aléatoire la reconnaissance des cépages observés, tant par les moyens classiques que par les diagnostics biochimiques. On ne conçoit donc pas, quelle que soit l'évolution de ces dernières méthodes, que l'on puisse abandonner complètement l'ampélographie classique tant pour servir de base aux moyens modernes que pour l'enseignement pratique.

Les résultats qui suivent ont été acquis, d'abord, dans les collections du Centre INRA de Bordeaux et les vignobles du sud-ouest de 1947 à 1960, puis, de cette dernière date à 1992, dans les différentes régions viticoles françaises. Lorsqu'il y avait lieu, dans les décennies 1950 et 1960, un contact permanent était maintenu avec les divers ampélographes actifs et avec les commissions de recensement et de synonymie existantes. Enfin, un ultime contrôle était réalisé à Marseillan en 1995.

Le cas échéant, la description ampélographique suit le code de l'O.I.V. (1983).

### PROPOSITIONS DE CLASSEMENT DE CERTAINS CÉPAGES FRANÇAIS EN ÉCOGÉOGROUPES

Le regroupement des cépages au sein d'écogéogroupes autochtones ou considérés comme tels ne peut être tenu comme absolu ou définitif. C'est d'ailleurs une des caractéristiques générales de la taxonomie botanique.

Ici, le classement de certaines formes en des groupes caractérisés constitue, pour les uns, une certitude, pour d'autres une probabilité, pour d'autres encore, une proposition qui n'exclut pas parfois le doute. Enfin, dans le cas, l'importance culturelle des plants n'entre pas en considération, pas plus que leur diversité clonale.

La biochimie permet vraisemblablement aujourd'hui de confirmer ou d'infirmer les résultats classiques, mais néanmoins, l'analyse spécifique de l'ADN ne fournit peut-être pas des résultats totalement fiables et notamment, au-delà des géniteurs immédiats. Cela incite à remonter si possible, l'hérédité plus avant, si chaque sujet s'y prête.

Pour le spécialiste, chacun des groupes proposés peut faire l'objet d'un tableau exposant les relations phénotypiques internes ou externes des cépages composants (LEVADOUX (1948) pour les Noiriens actualisés dans la figure 2, BISSON (1989) pour les Messiles et, ici, dans la figure 3 pour les Cots, etc.).

Les listes qui suivent ne comportent que les cépages apparentés proposés et classés par ordre alphabétique. S'il y a lieu, le nom de ces cépages est suivi par le numéro attribué dans le catalogue de TRUEL (1985) dont la désignation principale et l'orthographe sont également respectées. Seuls, le Merlau et le Verdu font exception pour suivre la phonétique gasconne (BISSON, 1962).

Les groupes qui n'avaient pas été affectés d'un nom latin par LEVADOUX (1948) ont été caractérisés par des substantifs fondés sur des bases linguistiques et soumis aux Professeurs ANDRE (com. pers. 1988) et FLOBERT (com. pers. 1995 et 1998), tous deux éminents latinistes universitaires parisiens.

La figure 4, qui complète celle de 1995, donne un aperçu des zones, sinon toujours d'origine, du moins d'extension, des différents groupes étudiés ici.

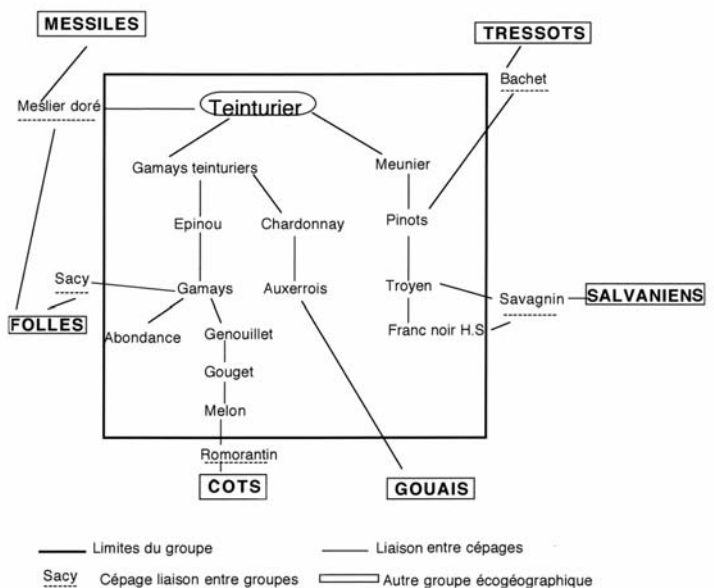


Fig. 2 - Schéma du groupe des Noiriens (d'après LEVADOUX, 1948, actualisé)

Fig. 2 - Noirien group schema

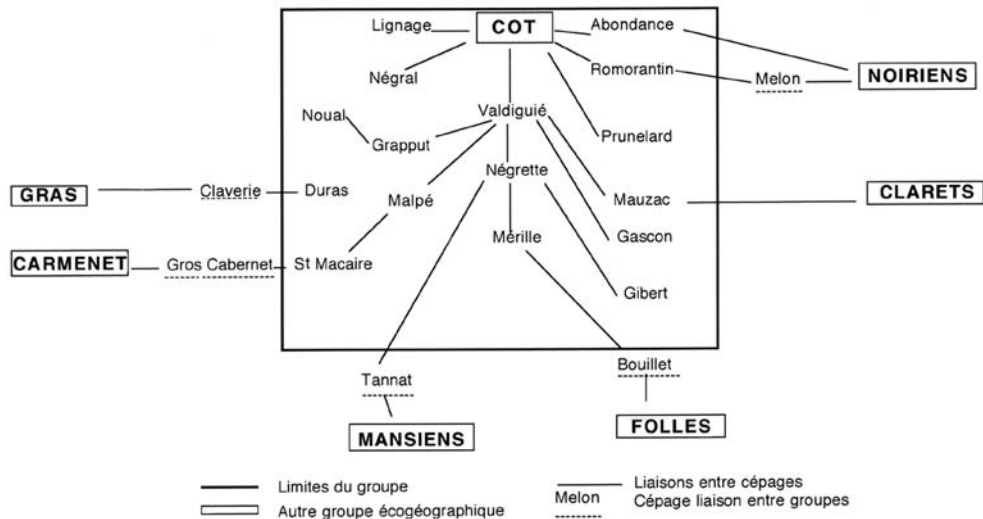


Fig. 3 - Schéma du groupe des Cots

Fig. 3 - Cots group schema

1) Les Noiriens (LEVADOUX, 1948) *Nigrales* (LEVADOUX, 1948)

Cépage type : Pinot noir 0193

Cépages assimilés : Auxerrois b. 0279, Chardonnay b. 0199, Franc noir HS 0264, Gamay n. 0230 (y compris ses différents types et les teinturiers), Genouillet n. 0312, Gouget n. 0214, Melon b. 0315, Meunier n. 0206, Pinot blanc 0194, Pinot gris 0195, Pinot précoce n. 0641, Teinturier n. 0303, Troyen n. 0222.

- Les Tressots : Ce groupe, peu important en nombre d'individus, semble pouvoir être détaché des Noiriens.

Cépage type : Tressot n. 022

Cépages assimilés : Arbane b. 029, Bachet n. 0220, Peurion b. 0266, Tressot panaché 0861.

2) Les Carmenets (LEVADOUX, 1948) (nom latin non attribué)

Cépage type : Cabernet franc n. 0324

Cépages assimilés : Arrufiac b. 0406, Cabernet-Sauvignon n. 0322, Carmenère n. 0323, Castets n. 0451, Gros Cabernet n. 0232, Gros Verdau n. 0330, Fer n. 0353, Lercat b. 0404, Merlau blanc 0339, Merlau n. 0326, Pardotte n. 0342, Petit Verdau n. 0328

3) Les Cots (LEVADOUX, 1948) (*Cadurcae*) ; (BISSON, 1995)

Cépage type : Cot n. 0327

Cépages assimilés : Abondance n. 0299, Duras n. 0449, Gascon n. 0226, Gibert n. 0372, Grapput

n. 0358, Lignage n. 0357, Malpé n. 0453, Mérille n. 0435, Négrette n. 0432, Noual b. 0373, Prunelard n. 0441, Romorantin b. 0304, Saint Macaire n. 0345, Valdiguié n. 0368.

4) Les Folles (LEVADOUX, 1948) (*Folles*) ; (BISSON, 1999)

Le nom de Folloïdes utilisé arbitrairement comme terme collectif par LAGARD (1948) a été abandonné



Fig. 4 - Zones d'origine ou d'extension des principaux groupes ampélographiques français

Fig. 4 - Origin or extension areas of principal ampelographic French groups

pour un substantif authentiquement latin (*Folles*, pluriel de *Follis*).

Cépage type : Folle blanche 0317

Cépages assimilés : Balzac b. 032, Bouillet n. 0343, Jurançon b. 0379, Jurançon noir 0370, Montils b. 0319, Ondenc b. 0447, Roublot b. 0227, Sacy b. 0223, Sémillon b. 0332

5) Les Messiles (BISSON, 1989) (*Miscellae*) ; (BISSON, 1989)

Cépage type : Gros Meslier b. 03 17

Cépages assimilés : Arbois b. 0294, Béquignol b. 0338, Béquignol n. 0352, Chany gris 0245, Chenin b. 0293, Colombard b. 0315, Mézy n. 0268, Petit Meslier b. 0399, Pineau d'Aunis n. 0298, Plant vert b. 0310, Sauvignon b. 0300, Sauvignon rose 0301, Sauvignon violet 0302, Sauvignonasse b. 0334, Verdelho d'Anjou b.

6) Les Guinlans (LEVADOUX, 1948) (*Gubiae*) ; (LEVADOUX, 1948)

Cépage type : Gouais b. 0211

Cépages assimilés : Aligoté b. 0202, Aubin vert b. 0313, Enfariné n. 0208, Enfariné gris 0212, Gueuche b. 0210, Muscadelle b. 0333, Saint-Pierre doré b. 0309

7) Les Serines (BISSON, 1995) (*Seriles*) ; (BISSON, 1999)

Cépage type : Syrah n. 0150

Cépages assimilés : Brun argenté n. 0052, Chatus n. 0129, Chichaud n. 0131, Corbeau n. 0157, Etraire de la Dui n. 0166, Marsanne b. 0248, Mondeuse n. 0161, Muscardin n. 0065, Persan n. 0164, Pougnet n. 0135, Roussanne b. 0147, Roussette d'Ayze b. 0181, Viognier b. 0189

- Les Pelorsiens (BISSON, 1999) (*Pullucae*) ; (BISSON, 1999) Ce groupe qui présente des similitudes et des liaisons avec les Sérines paraît cependant pouvoir en être détaché.

Cépage type : Durif n. 0159

Cépages assimilés : Bia blanc 0183, Béclan n. 0262, Durèza n. 0139, Exbrayat n. 0130, Jacquère b. 0160, Joubertin n. 0154, Mondeuse blanche 0176, Peloursin gris 1190, Peloursin n. 0174, Verdesse b. 0158.

8) Les Gras (LEVADOUX, 1948) (*Crassulae*) ; (BISSON, 1999)

Cépage type : Graisse b. 0378

Cépages assimilés : Ardounet n. 0431, Blanc dame b. 0416, Blancart b. 0392, Camaraou b. 0463, Camaraou b femelle, Claverie b. 0423, Guillemot b. 0396, Mouyssaguès n. 0375, Raffiat b. 0405

9) Les Salvaniens (BISSON, 1999) (*Silvatici*) ; (BISSON, 1999)

Cépage type : Savagnin b. 0257

Cépages assimilés : Aubin b. 0291, Bargine b., Gewvurztraminer rose 0258, Gringet b. 1551, Knipperlé b. 0283, Persagne grise 0134, Savagnin rose 0259, Trousseau n. 0260, Trousseau gris 0457.

10) Les Clarets (BISSON, 1999) (*Claritae*) ; (BISSON, 1999)

Cépage type : Clairette de Provence b. 0026

Cépages assimilés : Barbaroux rose 0668, Bourboulenc b. 0051, Bouteillan n. 0097, Brun Fourca n. 0060, Calitor blanc 0078, Clairette rose 0027, Colombeau b. 0096, Grec rouge 0669, Pascal blanc 0091, Plant droit n. 0066, Téoulie n. 0094 et peut-être le Mauzac b. 0443 et le Mauzac rose 0444.

- Les Calitors (BISSON, 1999) (*Collutorsi*) ; (BISSON, 1999)

Proche des Clarets, ce groupe proposé tient à la personnalité évidente de quelques cépages.

Cépage type : Calitor noir 0077

Cépages assimilés : Brachet n. 0084, Calitor gris 0079, Ribier n. 0133,

11) Les Picpouls (BISSON, 1999) (*Piccapulli*) ; (BISSON, 1999)

Cépage type : Picpoul noir 0011

Cépages assimilés : Araignan blanc 0017, Aspiran blanc 0002, Aspiran gris 0003, Aspiran n. 0101, Aubun n. 0049, Bourrisquou n. 0136, Cinsaut n. 0005, Cunoise n. 0063, Œillade n. 0008, Picpoul blanc 0012, Picpoul gris 0013, Terret n. 0014, Terret blanc 0015, Terret gris 0016, Tibourenc n. 0086.

12) Les Mansiens (LEVADOUX, 1948) (*Mansioni*) ; (BISSON, 1999)

Cépage type : Petit Manseng b. 0418

Cépages assimilés : Ahumat b. 0422, Arrouya n. 0410, Camaralet b. 0425, Camaraou n. 0411, Gros Manseng b. 0421, Mancin n. 1216, Manseng noir 0420.

- Les Courbutis (BISSON, 1999) (*Curvatae*) ; (BISSON, 1999)

Ce groupe voisin des Mansiens doit faire l'objet de quelques études complémentaires avant d'être fusionné avec ces derniers ou d'en être détaché nettement.

Cépage type : Courbu b. 0413

Cépages assimilés : Baroque b. 0380, Courbu noir 0414, Crouchen b. 0427, Lauzet b. 0424, Petit Courbu b. 0394, Tannat n. 0401,

## CONCLUSION

En dehors des écogéogroupes proposés sans que leur configuration puisse être considéré comme immuable, il existe une trentaine de formes non classées dont le phénotype n'appelle pas un rattachement aisé. Parmi ces cépages encore plus ou moins cultivés, peuvent être cités par exemple le Grolleau, le Lenc de l'Elh, le Servant, le Monbadon, l'Olivette b., les Pousards n. et b., le Milgranet, le Mornen n., etc.

Il apparaît difficile de connaître parfaitement les quelques quatre cents cépages encore exploités de nos jours en France. Parmi eux les formes d'origine étrangère connue et les créations anciennes ou récentes de table ont été intentionnellement écartées de ce travail. Ce dernier peut cependant, tel quel, constituer une proposition taxonomique complémentaire et servir de base à des recherches ultérieures venant le confirmer ou l'infirmier.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARTOZOUL J.P. et BAUDEL J., 1954. La famille des Cots dans le S.O. de la France. *Progrès Agric. Vitic.*, **31**, (1-2), **14-21**, (3-4), 40-43.  
 BISSON J., 1962. Monographie du Merlau. *Vignes Vins*, **111**, 17 et **112**, 45.

BISSON J., 1989. Les Messiles, groupe ampélographique du bassin de la Loire. *Connaissance Vigne Vin*, **23**, 3, 175-191.

BISSON J., 1995. Les principaux groupes écogéographiques dans l'encépagement français. *J. Int. Sci. Vigne Vin*, **29**, 2, 63-68.

BOURSIQUOT J.M. 1987. Contribution à l'étude des esters hydroxycinnamoltartriques dans le genre *Vitis*. Recherche d'application taxonomique. *Thèse Dr. ing. sci. agron.* ENSA Montpellier.

BOWERS J.E. et MEREDITH C.P., 1997. The parentage of a classic vinegrape Cabernet Sauvignon. *Nat. Genet.*, **16**, 8-87.

CARRIERE E.A., 1882. Les embruches ou vignes sauvages du Cher. *J. Agric. Prat.*, **2**, 780-782.

CUISSET G., 1997. Étude de la diversité génétique de la vigne (*Vitis vinifera* L.) par les marqueurs morphologiques et moléculaires. *Thèse Dr. sci. agron.*, ENSA Montpellier.

LEVADOUX L., 1948. Les cépages à raisins de cuve. *Bull. O.I.V.*, **21**, 203, 39-45.

LEVADOUX L., 1950. La sélection et l'hybridation chez la vigne. *Ann. Ec. Nat. Agric. Montp.*, XXVIII, III et IV, et tiré à part, 1951, 102.

LEVADOUX L., 1956. Les populations sauvages et cultivées de *Vitis vinifera* L. *Ann. Amél. Plantes*, **1**, 59, 117.

NEGRUL A.M., 1946. Evropyskij i aziatskij vinograd *Vitis vinifera* L. *Ampélografija S.S.S.R Mosk*, **1**, 63 trad. Levadoux L.

O.I.V., 1983. *Code des caractères descriptifs des variétés et espèces de Vitis*. O.I.V., Paris.

PLANCHON J.E., 1887. *Ampelidae* in Candole (de) A et C. *Monographia phanerogamarum prodromi* V. 2.

RAVAZ L., 1902. *Les vignes américaines, porte-greffes et producteurs directs*. Ed. Coulet, Montpellier.

TRUEL P. 1985. *Catalogue des variétés de vignes en collection*. Polycopié INRA, Montpellier.

---

Reçu le 18 janvier 1999  
 accepté pour publication le 21 juin 1999

---